



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 A 20 H.
TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Modification de la délibération du 08 juillet2025 concernant le réajustement de l'indemnité des élus (maire, adjoints et conseillers déléguées) suite à la démission de 2 adjoints	<ul style="list-style-type: none">- Décide que le nombre de conseillers municipaux délégués est de trois (3) suite à la démission de M. Alexis MARI de ses fonctions de conseiller municipal délégué.- Dit que les deux (2) conseillers municipaux délégués actuellement en fonction sont Mme Annie BLOT et M. Cyril PUECH.- Décide de fixer le montant des indemnités à compter du 1^{er} janvier 2025 des fonctions de maire, d'adjoints, et de conseillers délégués comme suit :<ul style="list-style-type: none">• Maire : 51.35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique• 1^{er} adjoint : 16.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique• 2^{ème} adjoint : 16.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique• 3^{ème} adjoint : 16.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique• Deux conseillers délégués (Annie BLOT et Cyril PUECH) : 5.2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

		<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.
2	<p>Travaux de gros entretien d'éclairage public : approbation du plan de financement et des modalités de remboursement du SYANE.</p>	<p>Approuve le plan de financement correspondant et a répartition financière prévoyant que le montant global de l'opération s'élève à 193 658.39 € TTC, que la participation financière de la commune est de 114 190.24 € TTC (+ 5 809.75 € de participation au budget de fonctionnement) et que le SYANE contribue à hauteur de 79 468.15 € à la mise en œuvre de cette seconde tranche.</p> <p>S'engage à verser au SYANE 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 4 647.80 € après la réception par le SYANE de la 1^{ère} facture de travaux ; le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.</p> <p>S'engage à verser au SYANE la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la 1^{ère} facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 91 352.19 € ; le solde sera régularisé lors du décompte définitif.</p>
3	<p>Opération de « désherbage » (vente de livres) à la bibliothèque – Fixation des tarifs – approbation de la liste des ouvrages proposés à la vente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopte, pour la « braderie » (vente de livres d'occasion provenant de la bibliothèque municipale de Messery) de la Fête du Patrimoine 2025 », les tarifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Romans jeunesse : 1 € ➤ Romans adultes : 2 € ➤ Périodiques : 2 € les 5 ➤ BD : 1 € ➤ Documentaires : 1 € ➤ Albums jeunesse : 1 € - Décide que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie de recettes de la bibliothèque municipale. - Décide que les ouvrages sont destinés à une vente aux particuliers ; nombre maximum d'achat/personne : 6 documents.

		<ul style="list-style-type: none"> - Décide que les ouvrages invendus seront cédés gratuitement à des associations à but non lucratifs conformément à la loi « ROBERT ». - Approuve la liste des documents proposés à la vente telle qu'annexée à la présente
4	Approbation d'un Protocole d'Accord Transactionnel avec la SCI « Clos Fleuri ».	<p>Approuve les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente.</p> <p>Autorise M. le Maire à le signer.</p>
5	Marché de travaux « construction d'une salle communale aux Semiss » - 3 projets d'avenants n°1 avec les entreprises OXALLI, DEVILLE, et SOPREMA.	<p>Approuve l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise OXALLI d'un montant de 5 900 € H.T. conformément aux précisions énoncées ci-dessus.</p> <p>Approuve l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise DEVILLE d'un montant de 2 740 € H.T. conformément aux précisions énoncées ci-dessus.</p> <p>Approuve l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise SOPREMA d'un montant de 2 016.41 € H.T. conformément aux précisions énoncées ci-dessus.</p>
6	Projet de chartes avec les associations communales.	<p>Approuve la Charte de la vie associative qu'un représentant de la commune signera avec les associations recevant un concours communal.</p> <p>Autorise M. le Maire à la signer.</p>
7	Décision modificative n°2 au budget principal de la commune	Approuve la décision modificative n°2 au budget principal de la commune telle que détaillée ci-dessus.
8	Nouvelle demande de Thonon-Agglomeration de rétrocession d'une partie de la taxe d'aménagement	Accepte de reverser à Thonon-Agglomeration, à compter de l'exercice 2026, 5 % de la Taxe d'Aménagement perçue lors de l'année en cours.
9	Ouverture d'une ligne de Trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	Décide de contracter auprès du Crédit Mutuel Savoie-Mont-Blanc, pour le financement des besoins ponctuels de la commune, une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant de 300 000 € d'une durée d'un an, aux conditions et taux présentées ci-dessus
10	Validation du plan de financement définitif du VELOBUS	Valide le plan de financement du vélobus tel que présenté ci-dessus.

	<p>Comité Consultatif Local (C.C.L.) : nomination de nouveaux membres + point sur travaux et projets en cours.</p>	<p>Désigne Edouard POGODALA Jean AURIEL et Lina YEARWOOD membres du Comité Consultatif Local de Messery. Considère que l'idée de mettre en place, à la plage de Messery, un « <u>tapis antigel</u> » pour accéder à l'eau est une très bonne chose et donne un accord de principe pour une telle acquisition. Validé l'idée de mettre en place une <u>voie réservée aux piétons sur la route de la plage</u>, Concernant la sécurisation de la traversée de la rue du bourg au niveau de l'agence ORPI, le conseil municipal n'est pas favorable à la création d'un passage piéton. Donne son accord pour <u>l'installation de diodes</u> sur les passages piétons de centre-bourg non équipés.</p> <p>N'est pas favorable à la réinstallation de <u>poubelles et de dispositifs de distribution de sacs pour déjections canines</u> sur l'espace public, considérant que de tels mobilier présentent plus d'inconvénients que d'avantages ; le Maire rappelle que la commune s'est déjà positionnée sur le sujet, notamment dans le bulletin municipal.</p> <p>Est très sceptique quant à l'intérêt d'une <u>ouverture de la mairie le samedi matin</u>. Concernant la demande <u>d'espace pour une exposition photographique</u> (M. ZOONKINDT), il est rappelé que la commune ne dispose pas de locaux pour un accueil permanent ; une exposition temporaire est par contre tout à fait envisageable.</p> <p>Le conseil municipal est d'accord pour entendre la présentation de M. Zoonkindt lors d'une prochaine réunion.</p> <p>Rappelle que la création de <u>points « autostop »</u> relève de la seule compétence de Thonon-Agglo.</p> <p>Demande au DGS de vérifier la dangerosité des arbres en face du camping, sur le chemin menant aux Semiss. Si la dangerosité est confirmée par le service Espaces Verts, il sera demandé de procéder à leur abattage.</p>
12	<p>Rectification de la délibération n°4 du 08 juillet 2025 Echange foncier</p>	<p>Dit que le terrain cédé par la commune n'est plus utilisé comme voirie et que de</p>

	commune de Messery / Consorts CONSTANTIN	<p>fait ce n'est plus une dépendance du domaine public.</p> <p>Accepte les termes de l'échange tels que présentés ci-dessus.</p> <p>Charge M. le Maire de signer tout acte de régularisation de cet échange.</p> <p>Accepte la prise en charge des frais notariés par la commune.</p>
--	---	--

